

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 30 JUIN 2021**

Délibération n°

2021061

Date de convocation : 24/06/2021

Date d'affichage : 05/07/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 20

Vote : 20
Pour : 20
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 24 juin 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA (arrivé à 19h45).

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECart, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Laure TREMOUILLE, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mmes Guénaél LE CAM, Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER) & Ms Christian GARRIGUES, Philippe BIGOTEAU.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

OJ n°5 : Décision modificative n°1 Budget Général

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux ressources humaines

L'exécution du budget nécessite certains transferts de crédits, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits à l'intérieur de la section d'investissement, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

▪ Dépenses d'investissement :

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
204	Subventions d'équipement versées	204171 Autres EPL : biens mobiliers, matériel	- 196 500€
21	Immobilisations corporelles	21534 Réseaux d'électrification	+ 196 500€
TOTAL D.M Dépenses d'exploitation			0.00€

Point Budget :

Chap.	Montant budgétisé au BP	Montant DM1	Montant budget après DM1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
204	252 578.28	- 196 500	56 078.28
21	264 392.41	+ 196 500	460 892.41

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- 1) d'accepter d'apporter au Budget primitif 2021 du budget général, les transferts de crédit à l'intérieur de la section d'investissement, dans le sens des dépenses ;
- 2) d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE :

- les transferts de crédits proposés,
- Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

Fait à Bassussarry, le 30 juin 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

